



Mairie de Jonquerettes – 84450

DEROGATION SCOLAIRE
élève domicilié sur une autre commune

Demande d'inscription préalable auprès

Groupe Scolaire « Les Javones » de la Commune de JONQUERETTES

Année scolaire 20..... / 20.....

COMMUNE DE RESIDENCE :

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....

DEPARTEMENT :

RESPONSABLE LEGAL 1 :

Nom – Prénom

Adresse.....



Courriel :

RESPONSABLE LEGAL 2 :

Nom – Prénom

Adresse :



Courriel : ...
.....

CLASSE SOUHAITEE : Maternelle Élémentaire **Classe** :

MOTIF DE LA DEMANDE autre que cas dérogatoires :

Cas dérogatoires (Décret n° 86-425 du 12/03/86)

- Obligations professionnelles des parents et absence de moyen de garde ou de cantine.
- Raisons médicales.
- Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de la même commune et qui doit être justifiée soit par :
 - les autres cas mentionnés ci-dessus,
 - l'absence à son égard de capacité d'accueil dans la commune de résidence,
 - la non-remise en cause, jusqu'à la fin du cycle maternel ou élémentaire, des scolarisations en cours de l'année précédente.

Signature du(des) représentant(s) légal(aux)

Information sur la gestion des données personnelles

« Les données renseignées au sein du présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé soumis à la réglementation relative à la protection des données personnelles. La Mairie de Jonquerettes en sa qualité de responsable de ce traitement a pris toutes les mesures adéquates pour garantir le respect de ses obligations. Pour plus d'information sur la politique générale relative à la sécurité des données personnelle déployée au sein de la Mairie de Jonquerettes, une notice d'information exhaustive est disponible à l'accueil de la Mairie de Jonquerettes ou sur son site internet. Toute information complémentaire pourra également être obtenue auprès du délégué à la protection des données »

De Mme Christèle PELISSIER c.pelissier@jonquerettes.fr - 6 Impasse de l'Ancienne Ecole 84450 JONQUERETTES – 04.90.22.24.25 »

MAIRIE DE JONQUERETTES
6 Impasse de l'ancienne école
84450 JONQUERETTES

Décision de la **commune de résidence** qui s'engage à participer aux frais inhérents à cette scolarité, à compter de l'année scolaire 2021/2022, pour la durée du cycle commencé et dans le respect des dérogations ci-dessus énoncées qui pourraient concerner cette famille.

Montant pour l'année scolaire 2021/2022 :

⇒ **450 € pour les élèves en classe élémentaire**

⇒ **1490 € pour les élèves en classe maternelle**

ACCORD

REFUS

Date :

Signature du Maire commune de résidence et cachet